

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Socio Culturel Paul Faraud à Plan d'Orgon, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 octobre 2024.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane :** M. J-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE  
**Pour la commune de Cabannes :** M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN  
**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.  
**Pour la commune d'Eyragues :** M. Michel GAVANON, M. Eric DELABRE.  
**Pour la commune de Graveson :** M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.  
**Pour la commune de Maillane :** M. Eric LECOFFRE.  
**Pour la commune de Mollégès :** Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.  
**Pour la commune de Noves :** M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.  
**Pour la commune d'Orgon :** M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.  
**Pour la commune de Plan d'Orgon :** Mme Jocelyne COUDERT-VALLET  
**Pour la commune de Rognonas :** M. Yves PICARDA  
**Pour la commune de Saint-Andiol :** M. Daniel ROBERT  
**Pour la commune de Verquières :** M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Barbentane :** M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).  
**Pour la commune de Châteaurenard :** Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Mme ANZALONE*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à M. CHAUVET*), M. Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Michel PECOUT*).  
**Pour la commune d'Eyragues :** Mme Yvette POURTIER (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).  
**Pour la commune de Maillane :** Mme Frédérique MARES (*donne pouvoir à M. Eric LECOFFRE*).  
**Pour la commune de Noves :** Mme Edith LANDREAU (*donne pouvoir à P. FERRIER*).  
**Pour la commune de Plan d'Orgon :** M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERT-VALLET*).  
**Pour la commune de Rognonas :** Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Yves PICARDA*).  
**Pour la commune de Saint-Andiol :** Mme Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à M. Daniel ROBERT*)

**ABSENT :**

**Pour la commune de Rognonas :** M. Dominique ALIZARD

**Secrétaire de séance :** Mme Jocelyne COUDERT-VALLET

Le changement climatique est une réalité, avec une hausse des températures depuis 60 ans et une accélération des épisodes de canicules, des épisodes méditerranéens de plus en plus violents et fréquents en alternance avec des épisodes de sécheresse depuis ces 20 dernières années, les défis sont immenses.

Il est de la responsabilité de tous d'y faire face et d'agir pour en réduire les impacts de nos comportements individuels et collectifs, pour accompagner les évolutions nécessaires, en luttant contre le réchauffement climatique, en protégeant l'environnement et la biodiversité qui sont les enjeux majeurs des prochaines décennies.

Le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE) est un engagement volontaire des communes et des intercommunalités pour l'accélération de la transition écologique aux côtés du Département des Bouches-du-Rhône. Cela permettra d'adapter notre territoire au changement climatique, avec l'accroissement des économies d'énergie et la préservation du vivant.

Le PACTE a vocation dans le cadre d'une coopération, de proposer un plan d'actions prioritaires où chaque signataire restera libre de choisir les modalités opérationnelles de sa contribution à ces objectifs partagés.

Relever le défi du changement climatique est une opportunité pour Terre de Provence de définir un projet collectif, de penser autrement notre action commune, en travaillant en transversalité sur les thématiques telles que le développement durable, l'eau, l'énergie, la biodiversité, l'agriculture, les déchets, le tourisme, la mobilité, l'habitat ... en s'appuyant sur la richesse de notre territoire, son patrimoine naturel et ses atouts économiques.

Le Département s'engage auprès des communes et des EPCI dans leur investissement sur six actions prioritaires :

- Réduire notre consommation et développer notre production d'énergie,
- Réduire notre consommation et restaurer le cycle de l'eau,
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur,
- Préserver les ENS, la biodiversité et les paysages de Provence,
- Encourager les mobilités douces et les transports à faibles émissions,
- Restaurer le lien homme – nature.

Le PACTE propose donc, un plan d'actions prioritaires qui doivent produire des résultats concrets et mesurables.

Chaque engagement est ainsi accompagné d'objectifs opérationnels et réalistes, et d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures en place. Le signataire s'engage sur des actions et des objectifs dont il définit les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Un observatoire du PACTE est mis en place pour suivre la réalisation de ces objectifs partagés, et la plateforme HOP (Habiter Oxygéner Protéger) fait le relais de ces résultats auprès des citoyens, les incitant ainsi à se mobiliser personnellement.



Terre de Provence s'est déjà engagée sur la voie de la transition écologique, pour certains de ces engagements définis par le PACTE :

- réhabilitation BBC (Bâtiment Basse Consommation) du siège historique de Terre de Provence agglomération ;
- réalisation d'un audit énergétique du siège de Terre de Provence ;
- réalisation et suivi de bilans annuels de consommation énergétique du patrimoine public du territoire ;
- mise en œuvre d'un plan de rénovation « Led » de l'éclairage public des zones intercommunautaires ;
- extinction de l'éclairage public la nuit dans certaines zones d'activités ;
- réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) périmètre patrimoine et compétence ;
- projet de centrale solaire sur la toiture du service technique de Terre de Provence ;
- mise en place d'une subvention pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie ;
- élaboration en cours d'un plan mobilité ;

Ces initiatives doivent se multiplier afin de faire face à la crise énergétique et climatique.

Notre adhésion à ce grand Plan d'Accélération de la Transition Ecologique permettra à Terre de Provence agglomération de bénéficier d'un accompagnement du Département dans la définition et le financement de stratégies durables, afin de rendre notre collectivité plus sobre en énergie, durable, équitable et respectueuse du vivant.

Le bureau communautaire du 6 juin 2024 ayant émis un avis favorable,

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer favorablement sur la participation de Terre de Provence au Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique auprès du Département des Bouches-du-Rhône et autoriser Mme La Présidente ou son représentant à signer tout document y afférent.

Après exposé du rapporteur,

#### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°77/2020 du conseil communautaire du 23 juillet 2020

**Vu** la délibération n°111/2020 du conseil communautaire du 11 septembre 2020

**Vu** la délibération n°162/2020 du conseil communautaire du 19 novembre 2020

**Vu** la délibération n°DEL2024-102 du conseil communautaire du 20 juin 2024

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 6 juin 2024,

**Considérant** qu'il est de la responsabilité de tous d'agir pour réduire les impacts de nos comportements individuels et collectifs en luttant contre le réchauffement climatique, en protégeant l'environnement et la biodiversité qui sont les enjeux majeurs des prochaines décennies,

**Considérant** que le PACTE a vocation dans le cadre d'une coopération, de proposer un plan d'actions prioritaires,

**Considérant** que relever le défi du changement climatique est une opportunité pour Terre de Provence de définir un projet collectif, de penser autrement notre action commune, en travaillant en transversalité sur notre territoire,

**Ayant ouï** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

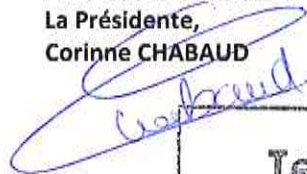
- **APPROUVE** la Charte d'engagement pour le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028 avec le Département des Bouches-du-Rhône,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dispositif du Département des Bouches-du-Rhône.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

**Fait à Eyragues, le 17 octobre 2024,**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**



annexe à la délibération DEL2024-125 du conseil communautaire du 17/10/2024  
sujet : signature de la charte d'engagement pour le plan d'accélération  
écologique 2023-2028

Envoyé en préfecture le 30/10/2024  
Reçu en préfecture le 30/10/2024  
Publié le 30/10/2024  
ID : 013-200035087-20241017-DEL2024\_125-DE

Berger  
Levrault



# LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LE PLAN D'ACCÉLÉRATION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2023 - 2028

---





## ÊTRE À LA HAUTEUR DE L'ENJEU CLIMATIQUE

Au cœur de la Méditerranée, la Provence et les Bouches-du-Rhône sont **une des régions les plus touchées par le changement climatique**.

Avec une hausse des températures maximales estivales de 2,5° en 60 ans, une accélération des épisodes de canicule ces 20 dernières années, des épisodes méditerranéens de plus en plus violents et fréquents et des précipitations en diminution, **le climat a déjà changé**.

**Les défis sont immenses** : la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité constituent les enjeux majeurs des prochaines décennies.

Il est de notre **responsabilité** d'y faire face et d'agir, ensemble, pour en réduire les impacts et **accompagner les évolutions profondes et nécessaires** de nos comportements individuels et collectifs.

Ainsi, le **Plan d'Accélération pour la Transition Écologique – PACTE** – traduit notre engagement collectif pour construire un territoire plus sobre en énergie, durable, vertueux, respectueux du vivant et équitable.

## LA MOBILISATION DE TOUS À TRAVERS UN CADRE D' ACTIONS CONCERTÉES

C'est en **rassemblant** nos forces, nos savoirs, nos compétences et nos financements que nous pourrons **amplifier** les actions déjà engagées et promouvoir celles qui permettront d'**adapter** notre territoire au changement climatique.

Ce **PACTE** est l'**engagement volontaire** de l'ensemble des communes et des intercommunalités aux côtés du Département des Bouches-du-Rhône pour **accélérer la transition écologique** du territoire et de ses habitants.

Au-delà d'une ambition collective, il allie de manière concrète les actions de chacune de nos collectivités pour **densifier et accroître les résultats** en termes d'économie d'énergie ou de préservation du vivant.

Le Département est un **acteur stratégique** de la mobilisation territoriale en tant qu'échelon d'**intervention de proximité**, auprès des communes et des EPCI, mais aussi de pédagogie et d'accompagnement auprès des citoyens. Il a la capacité de



mobiliser les acteurs, de définir le cadre et les orientations d'un **projet partagé autour de nos valeurs communes**.

Le **PACTE** a vocation, dans le cadre d'une véritable **coopération** dans la durée, à proposer un **plan d'actions prioritaires** : chaque signataire restera libre de choisir les modalités opérationnelles de sa contribution à ces objectifs partagés.

## DES SOLUTIONS AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES POPULATIONS ET DU TERRITOIRE

Relever le défi du changement climatique est une **opportunité** pour définir un projet collectif nouveau, pour **penser autrement notre action commune** et dépasser nos limites.

Ainsi, les solutions pour lutter contre le réchauffement climatique doivent être construites localement, **au plus près des besoins et des singularités de notre département**, mais aussi et surtout en s'appuyant sur sa richesse, son patrimoine naturel et ses atouts économiques.

Le **PACTE** est donc une **construction locale pour répondre à un enjeu mondial** : la mise en œuvre de solutions adaptées à notre identité est un gage d'efficacité et d'adhésion.

## HABITER OXYGÉNER PROTÉGER : MIEUX VIVRE AU QUOTIDIEN

L'**Agenda environnemental** du Département s'est construit à travers des thématiques fortes – l'Eau, l'Énergie, la Nature et la Biodiversité, la Préservation de l'Agriculture – en s'appuyant sur la volonté de réunir toutes les énergies pour accélérer le changement.

L'action conjointe du Département, des communes et des EPCI doit mener à **améliorer le quotidien** des Provençaux.

L'enjeu est de faire **mieux** : mieux habiter, mieux bouger, mieux manger, mieux respirer.

Pour cela, le **PACTE** se veut opérationnel, concret et pragmatique, comme l'Agenda environnemental du Département – **HABITER, OXYGÉNER, PROTÉGER – HOP !** – qui incite à l'action immédiate de manière simple et efficace.





## 6 ENGAGEMENTS POUR TRANSFORMER LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Département s'engage à accompagner les communes et les EPCI dans leurs investissements pour 6 actions prioritaires ciblées dans le **PACTE**.

### RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION ET DÉVELOPPER NOTRE PRODUCTION D'ÉNERGIE

Cet engagement peut se traduire par de nombreuses actions concrètes : extinction des éclairages publics s'il n'y a pas un besoin impératif de lumière, production d'énergie renouvelable, rénovation thermique des bâtiments, etc...

### RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION ET RESTAURER LE CYCLE DE L'EAU

Le préalable est une bonne connaissance des consommations d'eau pour définir les actions à mettre en œuvre comme par exemple la lutte contre le gaspillage, la valorisation des eaux non conventionnelles (eau de pluie, eaux grises (ménagères), REUT).

Cet engagement concerne également la désimperméabilisation des sols pour reconstituer le cycle de l'eau.

### RÉTABLIR LA NATURE EN VILLE ET LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

Les actions peuvent porter sur la préservation de l'existant à fort potentiel écologique, la création d'espaces de nature (végétalisation en choisissant le végétal adapté « sésame » ...).

### PRÉSERVER LES ENS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES DE PROVENCE

Cet engagement concerne les aménagements pérennes qui ne consomment pas de nouvelles terres agricoles et naturelles, qui favorisent la renaturation des milieux artificiels ou dégradés (doctrine « éviter, réduire, compenser »).

### ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES ET LES TRANSPORTS À FAIBLE ÉMISSION

Cet engagement vise notamment à réduire l'impact carbone lié aux mobilités par le soutien aux gros investissements structurants de la mobilité.

### RESTAURER LE LIEN HOMME-NATURE

Cet engagement se traduit par des actions de formation des élus avec l'ATD13, de sensibilisation (des collégiens), de formation à l'écocitoyenneté, de réduction des déchets (réduction des impressions) ...





## MESURER L'EFFICACITÉ DE NOTRE ACTION ET PARTAGER NOS RÉSULTATS

Les actions menées dans le **PACTE** sont des actions à **haut potentiel d'impact** qui doivent produire des **résultats concrets et mesurables**.

Ainsi, chaque engagement est accompagné d'**objectifs opérationnels et réalistes** et d'**indicateurs** qui permettront d'évaluer l'efficacité des mesures en place.

Chacun des signataires s'engage sur des actions et des objectifs dont il définit les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Un **Observatoire du PACTE** est mis en place pour suivre la réalisation de ces objectifs partagés.

**Faire connaître** les opérations menées, communiquer sur les **succès**, promouvoir les **actions performantes** engagées par les partenaires font partie de l'ADN du **PACTE** qui donnera lieu à une restitution annuelle lors du Forum des Maires.

La **plateforme Hop !** se fera le relais de ces résultats auprès des citoyens, afin de susciter la mobilisation de tous, au-delà des acteurs publics et institutionnels.

LE MAIRE  
OU LE/LA PRÉSIDENT(E)

.....

.....



LA PRÉSIDENTE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Martine VASSAL



## LES ORIENTATIONS DE L'AIDE AUX COMMUNES

Le Département mettra chaque année en avant ses propres investissements en faveur des objectifs comprenant notamment les financements accordés aux communes.

**Rappel des orientations et nouveaux critères environnementaux introduits en 2023 en matière de politique d'aide aux communes avec des priorités d'intervention sur l'économie d'énergie, la sobriété foncière et la qualité environnementale dans l'instruction des projets :**

- Un bilan énergétique avec évaluation des travaux à faire (ou déjà réalisés) pour toute demande de rénovation de bâtiments est désormais exigé pour permettre une évaluation du projet communal ;
- La sobriété foncière affirmée avec une vigilance accrue sur la préservation des espaces verts en centre-ville ;
- La nouvelle formule du Contrat départemental : Contrat départemental pour la Transition Écologique (CDTE) ;
- Le dispositif « Climat air énergie » devient « Aide à la transition énergétique » pour plus de lisibilité ;
- Pour accélérer les stratégies communales de rénovation énergétique des bâtiments : un financement complémentaire aux autres aides existantes (État, Région, ...) à concurrence de 80 % pour l'élaboration de plan pluriannuel de rénovation dans la démarche « mieux connaître son patrimoine, pour mieux économiser » ou schéma de résilience climatique pour agir contre la surchauffe urbaine ;
- Le développement de nouveaux partenariats : avec le CAUE 13 pour faciliter la définition de programmes d'action pour la transition écologique (PACTE), avec le CEREMA pour développer l'appui à l'ingénierie environnementale auprès des communes.

**Pour renforcer les critères écoresponsables, des mesures et évolutions sont prévues à partir de 2024 :**

**Pour les communes :**

- L'aide à la transition énergétique évolue pour le photovoltaïque ;
- Une aide pour l'adaptation des équipements communaux et des espaces verts aux économies d'eau ;
- Un partenariat pour améliorer l'information et la prévention des incendies dans les Bouches-du-Rhône et faciliter la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD) dans le cadre d'une convention tripartite entre les communes volontaires, le SDIS 13 et le Département ;

**Pour les particuliers :**

- La mise en place d'un dispositif d'aide pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie ;
- La mise en place d'un dispositif d'aide pour l'achat d'une motopompe de protection incendie.